

6 JEUNES

6.1 TROPHÉE DES ECOLES DE GOLF

5 juillet 2025 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque Club pourra présenter 1 équipe / pro-enseignant sur sa structure.

Les équipes seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions, dans la limite de 2 équipes par Club. Les équipes 3 pourront être retenues dans la limite du champ maximum de 22 équipes.

1 équipe sera composée d'un pro et de 3 amateurs U16 dont au moins 1 U14 (poucet, poussin ou benjamin). La sélection des joueurs amateurs devra se faire en fonction des critères suivants calculés depuis le 01/09/2024 :

- Evolution d'index
- Nombre de compétitions score maximum ou stroke play réalisées
- Temps de présence à l'entraînement

A la date de clôture des inscriptions des équipiers, chaque club devra fournir à la Ligue son ranking prenant en compte ces critères.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2015 et après
Poussins :	11 et 12 ans	nés en 2013 et 2014
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2009 et 2010

FORME DE JEU

18 trous / shot-gun / repères de catégorie d'âge

Addition des 2 meilleurs scores (score maximum) en net et en brut par trou.

Handicap des amateurs : pas de limite, les 3/4 des index seront rendus avec un maximum de 24. Les index seront contrôlés à la date du 28 juin 2025.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve avec envoi à competition@golf-centre.fr** du mode de qualification des joueurs de l'école de golf.

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

DÉPARTS

Départ en shot-gun à 10h.

Briefing à 9h30 avec les pros de chaque équipe.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant de la Ligue et 1 OBEC du Club hôte.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ligue.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur. Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques autorisés pour les pros et dispositifs électroniques de mesure de distance autorisés.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.